

chèques vacances 2024

Les chèques vacances seront distribués en juin 2024.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

Renseignements : www.ancv.com

1. Principes Généraux :

La formule « Chèques vacances » vous permet d'obtenir une participation pour vos vacances (hébergement, loisirs, restauration) une fois dans le cycle avec comme critère social la composition de votre famille.

L'Amicale demande une participation de **40 %** du montant de l'aide.

Les demandes de formule « Chèques vacances » pour l'année 2024 devront parvenir à l'Amicale **pour le 30 avril 2024** (une commande de l'Amicale par an).

Vos chèques seront encaissés à la réception des chèques vacances.

Ne peuvent pas prétendre aux chèques vacances :

- Les adhérents qui ont profité des chèques vacances en 2023,
- Les adhérents inscrits aux voyages d'avril et mai 2024,
- Les enfants plus de 18 ans.
- Les retraités date de départ N+5

2. Critères D'octroi :

- Être adhérent de l'Amicale. Seul l'adhérent et ses ayants droits seront retenus dans le calcul de la participation,
- Les adhérents « retraités » de + de 5 ans ne peuvent pas bénéficier de cette formule,
- Remplir et signer la demande,
- Etude du dossier pour les contractuels.

3. Calcul participation adhérent :

Adhérent : 170 Euros / Conjoint : 170 Euros / Enfant (-de 18 ans à charge) : 100 Euros

Exemple : Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants :
 $170 + 170 + 100 + 100 = 540 \text{ €}$
Participation de 40 % de l'adhérent à la commande :
 $540 \times 40 \% = 216 \text{ €}$.

L'adhérent donne une participation de 216 € à l'Amicale dès la commande et reçoit en une seule fois 540 Euros en chèques vacances (**valables 2 ans + l'année d'émission**).

.../...



"chèques vacances 2024" Commande ayant le 30 avril

Les chèques vacances seront distribués en juin 2024.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

NOM DE L'ADHERENT : _____ couple :

Titulaire Contractuel* CDI Retraite depuis le : _____

* Contractuel date 1^{er} contrat _____ date fin contrat _____

COMPOSITION DE LA FAMILLE :

	Nom	Prénom	TOTAL
Adhérent (170€)			
Conjoint (170€)			
Enfant – 18 ans (100€) + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			
Enfant – 18 ans + âge			

Montant total de l'aide en chèques vacances : _____ €

Montant de la participation adhérent avec 40 % : _____ €

Règlement de la participation en chèque à l'ordre de l'Amicale

OBLIGATOIRE : Tél : _____ Portable : _____

Mail : _____

Adresse complète : _____

Je soussigné M déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'octroi de l'aide en chèques vacances pour le cycle 2024/2025.

Date et signature obligatoire :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'AMICALE, 1 place de la mairie Maison des Services Publics Beaumont-Hague 50440 LA HAGUE.